



## Les limites du pouvoir du Consiglio d'Ornato

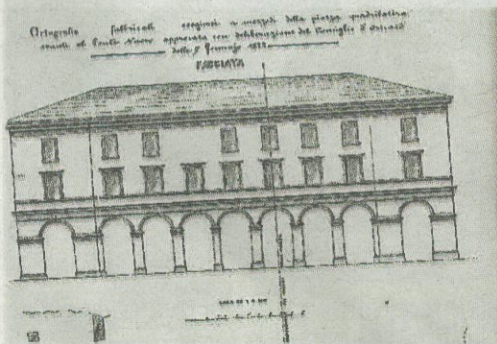


Les immeubles de la Place Massena ont conservé la base des plans d'origine. DR

**IL Y AVAIT** certaines limites au pouvoir du Consiglio d'Ornato. Par exemple, il ne pouvait intervenir à l'intérieur des bâtiments, seulement sur la façade des édifices ; il n'était pas une juridiction et ne pouvait trancher les conflits que ses décisions pouvaient entraîner et en référer à la Regia Delegazione. Enfin, il ne pouvait disposer de fonds publics.

L'activité du Consiglio était considérable, les demandes, pétitions et projets affluaient, que ce soit pour les enseignes de magasins ou la construction de bâtiments. Parfois même, il prenait les devants et faisait établir lui-même des plans d'immeubles qu'il imposait aux propriétaires comme condition de l'autorisation de bâtir. Ce fut, par exemple, le cas des immeubles élevés sur la place Massena ou sur la place du Port.

Le Consiglio d'Ornato devait disparaître en 1860 avec le régime sarde, et le plan de 1858 fut finalement plus un plan de conception et de préparation qu'un plan de réalisation. C'est donc la France qui le mit en œuvre, sans en dénaturer les principales dispositions et en s'appuyant sur tout ce qui avait été fait avant. C'est une des raisons qui fait que Nice a gardé son caractère homogène entre deux souverainetés différentes, et que de nombreux bâtiments perdurent encore de nos jours.



Dessins du Plan Régulateur par Jean-Antoine Scoffier, architecte de la ville.

ARCHIVES VILLE DE NICE

**HISTOIRE** Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecte Jean-Antoine Scoffier est chargé de dessiner ce que sera la ville de Nice à travers un plan régulateur de la ville

# 26 mai 1832, naissance d'une ville nouvelle

PAR NELLY NUSSBAUM / MAGAZINE@NICEMATIN.FR

**SI, DE NOS** jours, Nice présente une architecture homogène et harmonieuse, ce ne fut pas toujours le cas.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville se limite au Vieux-Nice et au quartier du port. Pourtant, très étendu, le site offre des espaces encore vierges où l'on peut envisager une ville nouvelle. Reste encore à la dessiner de façon ordonnée et coordonnée. Un objectif que va se fixer Charles-Albert, duc de Savoie, roi de Sardaigne, dès 1814, lorsqu'à l'effondrement du Premier Empire, il récupère le comté.

Pour répondre à sa demande, en 1825, le Conseil communal de Nice, confié à Jean-Antoine Scoffier, architecte de la ville, la mission d'imaginer un Plan régulateur de la Ville dont les grandes lignes portent sur l'alignement des rues et leur esthétique, un plan inspiré par l'esthétisme de Turin. Ce travail achevé en 1828 est soumis au Conseil communal et envoyé au Roi de Sardaigne.

### Un plan en concertation Nice/Turin

Par lettres patentes du 26 mai 1832, Charles-Albert donne son approbation à ce Plan régulateur et en commente le projet. Il soutient le principe « d'expropriation pour cause d'autorité publique », fixe les bases des indemnités pour les expropriations et associe les particuliers à l'exécution des travaux.

Le souverain se réserve aussi le droit de régler les litiges et les difficultés inhérentes à de tels travaux. Pour cela, il institue



Vue de Nice depuis le Mont Vinaigrier vers 1848 avec les espaces à combler. DESSIN DE ALFRED GUESDON, LITHOGRAPHE ET ARCHITECTE - ARCHIVES DES ALPES MARITIMES.

aussi la « Regia Delegazione » (Délégation Royale), organe composé entre autres du Président du Sénat, de l'Avocat fiscal général et de l'Intendant Général qui sur place agissait au nom du roi.

Mais pour assurer le respect et l'exécution de ce Plan Régulateur, il ordonne la création d'une commission indépendante, le Consiglio d'Ornato (Conseil d'Ornement), composé de neuf membres : le premier Consul (maire d'aujourd'hui), le juge du canton, l'ingénieur de la province, le premier membre de la Commission de Police Urbaine, deux conseillers (nobles-bourgeois et artisan), deux personnes qualifiées dans les Beaux-Arts ainsi que l'architecte de la Ville.

### Une vieille-ville à redessiner



Place Massena en 1860, une des plus grandes réalisations du Consiglio d'Ornato : la place était au cœur des plans régulateurs fixés par les membres de ce conseil qui ont jeté les bases de la « Nice moderne ». PHOTO ADAM

Dès lors, le Consiglio d'Ornato devient l'organe directeur de la mise en application du plan Scoffier. Le chantier à venir est considérable. Il faut d'abord redresser, aérer, élargir les rues de la vieille cité, activer la construction d'égouts, travailler au nivellement régulier du sol, endiguer le Paillon pour pouvoir enfin le franchir et jeter dans la vaste plaine du Camp Long (la rive droite du Paillon) les bases d'une ville nouvelle en s'appuyant sur le faubourg Saint-Jean Baptiste.

Le Consiglio d'Ornato veille au bon ordonnancement des travaux dans les moindres détails. Les membres se réunissent dans le palais communal deux fois par mois. Toute question d'ordre urbanistique ou ornementale, tout percement de portes et fenêtres, constructions de balcons ou devantures d'enseignes devait recevoir son aval. Les décisions devaient être prises à la majorité des voix et les délibérations inscrites in extenso sur un registre tenu par le secrétaire et signées par tous les membres qui y avaient pris part.

Animée d'un réel souci esthétique et architectural, cette commission originale et novatrice va contribuer à donner à la Ville une unité stylistique. Malgré différents problèmes, notamment financiers son œuvre fut poursuivie et finalisée par l'administration française, même après 1860. Mais, c'est bien au Consiglio d'Ornato que les Niçois doivent leur ville d'aujourd'hui.

**SOURCES :** Il Consiglio d'Ornato : Les Archives du Conseil D'Ornement de la ville de Nice (1832-1860). Archives municipales de Nice.